

ECHA-14-A-06-FR

Rapport général 2013

En 2013, l'ECHA devait franchir trois étapes importantes: la deuxième échéance d'enregistrement en vertu du REACH, l'objectif des 5 % de contrôle de conformité des dossiers d'enregistrement et l'entrée en vigueur du règlement relatif aux produits biocides.

ENREGISTREMENT DE NOUVELLES SUBSTANCES

L'échéance REACH 2013 concernait les substances fabriquées ou importées dans des quantités comprises entre 100 et 1 000 tonnes par an. L'enregistrement s'est déroulé avec succès, et près de 3 000 nouvelles substances ont été enregistrées. L'Agence a apporté son soutien à des sociétés afin de leur permettre de déposer leurs dossiers dans les temps. Une attention particulière a été apportée aux petites et moyennes entreprises.

La publication sur le site web de l'ECHA des informations relatives aux substances enregistrées est demeurée hautement prioritaire. En 2013, l'Agence a diffusé la majorité des informations concernant les nouveaux dossiers, à l'exception de celles pour lesquelles des demandes de confidentialité étaient soumises à examen.

ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ÉVALUATION

L'évaluation des dossiers consistait principalement en le contrôle de la conformité des dossiers soumis pour la première échéance d'enregistrement REACH de 2010. L'Agence a dépassé son objectif qui était de contrôler la conformité d'au moins 5 % des dossiers d'enregistrement relatifs aux deux fourchettes de quantité les plus élevées. La majorité des dossiers ont été sélectionnés au moyen



d'outils d'analyse informatiques intelligents en vue d'examiner ces points critiques qui importent le plus pour garantir l'utilisation sûre des produits chimiques. Cela contribue au premier objectif stratégique de l'ECHA : optimiser la disponibilité de données de qualité, tout en garantissant l'utilisation sûre des produits chimiques.

S'agissant de l'évaluation des substances, le plan d'action continu communautaire a été mis à jour pour la première fois via l'ajout de 62 nouvelles substances. Ce sont les États membres qui ont conduit les premières évaluations des substances. Des projets de décision ont ainsi été rédigés, et des informations complémentaires ont été demandées pour 32 substances.

PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

En ce qui concerne la gestion des risques, l'Agence a élaboré un plan de mise en oeuvre de la feuille de route sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de la Commission européenne. Cette feuille de route appelle à un engagement de toute l'Union à inclure toutes les substances SVHC connues à ce jour et qui sont pertinentes dans la liste des substances candidates d'ici à 2020.

Les huit premières demandes d'autorisation ont été reçues. Elles concernaient deux substances et 17 utilisations spécifiques. Un grand nombre de propositions pour une harmonisation de la classification et de l'étiquetage et quelques propositions de restrictions ont été adressées aux comités scientifiques CER et CASE de l'Agence pour avis scientifique.

PRÉPARATION À LA RÉALISATION DE NOUVELLES TÂCHES

L'ECHA a géré avec succès l'entrée en vigueur du règlement relatif aux produits biocides au 1er septembre. Elle supposait la mise à disposition de nouveaux outils informatiques pour les États membres et l'industrie, des pages web, un appui de la part du service d'assistance de l'Agence ainsi que de nouveaux documents d'orientation. L'intérêt des sociétés dans la demande d'une autorisation européenne s'est révélé moins grand qu'initialement envisagé. L'Agence s'est également préparée à ses missions futures, notamment à la refonte du règlement relatif au consentement préalable en connaissance de cause (CIP).

PRÉPARATION AUX FUTURS OBJECTIFS

L'Agence a intégré dans son programme la majorité des recommandations formulées dans le rapport d'examen REACH de la Commission. Afin de préparer l'échéance 2018, l'Agence a désigné un ambassadeur des PME qui fera office d'interlocuteur pour tous les sujets touchant les petites et moyennes entreprises. L'Agence a également intensifié l'acquisition de ses connaissances dans les domaines scientifique et réglementaire, notamment en vue de réglementer l'identification et la gestion des risques des nanomatériaux et des perturbateurs endocriniens.

Consulter le Rapport général 2013:
echa.europa.eu/publications



Principaux axes des activités de l'ECHA en 2013

Aider les sociétés à se conformer à la législation en matière de substances chimiques

Réception des dossiers d'enregistrement, y compris des mises à jour	14 839
Réception des propositions d'essai	410
Demandes de confidentialité - réception de nouvelles requêtes	548
Demandes d'accès à des données de plus de 12 ans	106
Notifications d'activités RDAPP	299
Questions	1 425
Décisions relatives au partage de données	11
Décisions relatives aux propositions d'essai	46
Conclusion de contrôles de conformité	925
Vérification de la taille des PME	516

Promotion de l'utilisation sûre des substances chimiques

Propositions pour une harmonisation de la classification et de l'étiquetage	29
Substances devant être évaluées par les États membres	46
Décisions relatives à l'évaluation des substances	32

Gestion des produits chimiques préoccupants

Réception des proposition de restriction	4
Réception des propositions d'identification en tant que substances SVHC	17
Réception des demandes d'autorisation	8

Informations sur les substances chimiques

Décisions relatives aux demandes de confidentialité	198
Décisions relatives aux demandes d'accès aux documents	53
Demandes d'information d'ordre général et de la presse	1 241
Réponse aux questions (conseils REACH, REACH-IT, IUCLID 5, autres)	6 698
Communiqués de presse et alertes actualités	95

Autre

Recours déposés en 2013	22
Nombre des membres du personnel statutaire	553
Dépenses totales	106 millions